



Trop perçu caf... comment me régulariser ?

Par **NanieLetoileDeMer**, le **30/04/2008** à **20:24**

Bonjour,

Je me sens honteuse de réaliser la situation dans laquelle je me suis mise.

Aussi, je continue de toucher les APL en tant qu'étudiante alors que j'ai quitté mon logement étudiant en novembre 2007.

Que puis-je faire aujourd'hui pour rembourser mon trop perçu ?

Quel est le réel risque que j'encours ? (J'entends parler de remboursement, voir d'une plainte déposée contre moi)

Quelle est l'attitude que je dois aujourd'hui avoir pour éviter qu'il me soit demandé autre chose que le remboursement ? Leur dire clairement que j'ai fraudé, que je le reconnais, que je suis honteuse de mon comportement, tout ceci avec un chèque du montant exact de mon trop perçu ?

Merci par avance de votre aide, je me sens vraiment bête...

Par **Iy31**, le **01/05/2008** à **12:57**

Bonjour,

J'imagine que la CAF vous réclame le trop perçu ?

Tout simplement vous établissez un chèque de remboursement, en prenant soin de joindre

avec ce dernier une copie de leur courrier

Je vous souhaite bon courage

ly31

Par **NanieLetoileDeMer**, le **05/05/2008** à **19:25**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Non, la CAF ne me demande rien, c'est moi-même qui prend l'initiative.

Je vais suivre vos conseils

merci

Par **ly31**, le **05/05/2008** à **20:53**

Bonjour,

Vous avez tout à fait raison, car un jour ou l'autre, la CAF vous réclamera les sommes indument perçues

Dans ce cas, je vous conseille de leur envoyer avec votre chèque un courrier explicatif, n'omettez pas de mentionner votre numéro d'allocataire, sinon ils risquent d'être perdus !

Je vous souhaite bon courage

ly31